

RAPPORT DE L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE

DES INTERVENTIONS DU

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE
BOIS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

DANS LA MISE EN MARCHÉ

TABLE DES MATIÈRES

1.	LE MANDAT	3
2.	LES PARTICIPANTS	4
3.	L'OUVERTURE DE LA SESSION DE TRAVAIL	4
4.	LA SITUATION GÉNÉRALE ET LES PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE, DES MARCHÉS ET DES POLITIQUES	4
4.1.	La compétitivité de l'industrie du sciage de résineux	4
4.2.	La compétitivité de l'industrie des panneaux à lamelles orientées.....	5
4.3.	La compétitivité de l'industrie du papier journal	5
4.4.	Les statistiques sur la production et la consommation de bois	6
5.	LE RÉSULTAT DES INTERVENTIONS DU PLAN CONJOINT DANS LA MISE EN MARCHÉ DU BOIS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL.....	6
5.1.	Le diagnostic de la situation et la problématique actuelle.....	7
5.2.	La rétrospective des actions prises par rapport aux objectifs des cinq dernières années	7
6.	LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET PRIORITÉS DE L'ADMINISTRATEUR DU PLAN CONJOINT EN VUE D'OPTIMISER LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ	8
6.1.	Les stratégies cibles visées par le Syndicat	8
6.2.	Les conditions nécessaires à la mise en place de cette stratégie	8
6.3.	La fixation des priorités et les échéanciers	8
7.	LES COMMENTAIRES DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC	9
8.	L'ANALYSE ET LES COMMENTAIRES.....	9
9.	LES RECOMMANDATIONS.....	10

1. LE MANDAT

Selon l'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* et tenant compte de la politique qu'elle a établie, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec doit procéder à une évaluation périodique des interventions des plans conjoints de mise en marché.

En effet, cet article précise que :

62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

C'est en regard de cette obligation que la Régie a invité l'ensemble des intervenants à participer à une séance publique, le 7 février 2001, concernant l'évaluation des interventions du *Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Montréal*. Il s'agissait du second exercice d'évaluation périodique, le premier ayant eu lieu le 25 janvier 1996.

Les objectifs poursuivis lors de cette rencontre étaient :

- de recevoir le rapport du Syndicat des producteurs de bois de la région de Montréal chargé de l'administration du plan;
- d'entendre les commentaires des autres intervenants;
- d'évaluer la pertinence et les résultats des interventions du plan dans la mise en marché du bois;
- de préciser les cibles stratégiques et les priorités du plan en regard d'une mise en marché ordonnée;
- de permettre aux représentants de la Régie d'apprécier les actions des administrateurs du plan depuis la dernière évaluation, d'en comprendre toute la portée et de contribuer à l'amélioration de ses interventions.

Pour appuyer cette démarche et pour susciter une participation active lors de la rencontre, la Régie a, au préalable, transmis aux administrateurs du plan et aux intervenants un ordre du jour détaillé et les questions susceptibles d'être traitées. La Régie a de plus fait publier l'avis de convocation, le 25 janvier 2001, dans le journal « La Terre de chez nous ».

La Régie a invité le ministère des Ressources naturelles à préparer une présentation de la situation générale et des perspectives d'avenir de l'industrie et des marchés. Ce faisant, les informations transmises ont permis de situer la production de bois en regard de la compétitivité de l'industrie québécoise. L'ensemble des documents déposés lors de la séance sont disponibles à la Régie.

Le présent document constitue le rapport de cette évaluation. Il fait état des discussions lors de la séance et il résume les interventions réalisées par le Syndicat des producteurs de bois de la région de Montréal. Il précise les cibles stratégiques et priorités retenues par le Syndicat pour les prochaines années. Il présente finalement l'analyse de la situation ainsi que les recommandations de la Régie au Syndicat afin de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

2. LES PARTICIPANTS

- **La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec**

Monsieur Jean-Claude Blanchette, régisseur et président de la séance

Monsieur Lévis Brien, régisseur

Monsieur Normand Bolduc, conseiller cadre désigné par la Régie

Monsieur Prime Pichette, agent de recherche et de planification socio-économique

Les personnes et organismes ayant répondu à l'invitation de la Régie et s'étant inscrits au registre des présences sont :

- **Le Syndicat des producteurs de bois de la région de Montréal**

Monsieur Rhéal Muloin, président

Monsieur Clément Ricard, premier vice-président

Monsieur Daniel Gaboury, deuxième vice-président

Monsieur Armand Plourde, directeur général

Madame Sylvie Martel, directrice générale adjointe

Monsieur Mario Pelletier, administrateur

Monsieur Michel Lacharité, administrateur

- **La Fédération des producteurs de bois du Québec**

Monsieur Victor Brunette, directeur général

- **Le ministère des Ressources naturelles**

Monsieur Michel Brochu, ing.f., direction du développement de l'industrie des produits forestiers

3. L'OUVERTURE DE LA SESSION DE TRAVAIL

Le président de la séance, Monsieur Jean-Claude Blanchette, rappelle aux participants les objectifs de la rencontre et les informe du déroulement de la session de travail.

4. LA SITUATION GÉNÉRALE ET LES PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE, DES MARCHÉS ET DES POLITIQUES

Monsieur Michel Brochu, ing.f., ministère des Ressources naturelles, direction du développement de l'industrie des produits forestiers, présente la situation de l'industrie forestière. Sa présentation est subdivisée en quatre parties, soit la compétitivité de l'industrie du sciage de résineux, la compétitivité de l'industrie des panneaux à lamelles orientées, la compétitivité de l'industrie du papier journal et leurs perspectives et finalement les statistiques sur la production et la consommation du bois sur le territoire du Syndicat.

4.1. La compétitivité de l'industrie du sciage de résineux

Au Québec, les coûts variables de transformation des résineux ont baissé à la suite d'une rationalisation causée par la récession qui a sévi au début des années 1990. Ils ont augmenté à partir de 1995 en raison des droits de coupe, mais moins vite au Québec qu'aux États-Unis.

\$ US	Sud des États-Unis	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Coût du bois	263 \$	180 \$	173 \$	168 \$
Revenu des autres produits	51 \$	30 \$	70 \$	65 \$
Autres coûts directs (énergie, main-d'œuvre, fournitures)	88 \$	74 \$	92 \$	73 \$
Total	300 \$	223 \$	195 \$	177 \$

Le Québec possède un avantage concurrentiel parce qu'il a les coûts les plus faibles pour le bois et les autres coûts et demeure deuxième pour les revenus obtenus des sous-produits (copeaux, sciures, rabotures).

Les perspectives

En raison d'une augmentation des taux d'intérêt, du ralentissement de la croissance des revenus et de la production industrielle ainsi que d'une demande plus faible à cause du facteur démographique, le marché des produits finis aux États-Unis connaîtra une baisse des mises en chantier et des activités de construction résidentielle, non résidentielle, de la rénovation et des réparations domiciliaires.

La demande de bois d'œuvre au cours des prochaines années sera à la baisse également en raison de l'utilisation accrue du bois d'ingénierie, des produits du bois reconstitués et des produits substituts (plastique, acier, béton).

En conséquence, il y aura des pressions à la baisse sur les prix et les profits au niveau des résineux.

4.2. La compétitivité de l'industrie des panneaux à lamelles orientées

L'augmentation des coûts variables aux États-Unis provient de la hausse du coût du bois, mais au Canada, elle est compensée par la faiblesse du dollar canadien par rapport à la devise américaine.

\$ US	Coût du bois	Main-d'oeuvre	Énergie	Colle	Cire	Autres	Total
Sud des États-Unis	46,10 \$	18,50 \$	10,00 \$	14,50 \$	3,40 \$	16,89 \$	109 \$
Midwest des États-Unis	45,00 \$	21,80 \$	8,20 \$	13,90 \$	3,10 \$	13,30 \$	105 \$
Ontario et Québec	37,58 \$	14,56 \$	4,43 \$	13,15 \$	2,62 \$	11,61 \$	84 \$
\$ CAN							
Ontario et Québec	56,00 \$	21,70 \$	6,60 \$	19,60 \$	3,90 \$	17,30 \$	125 \$

Malgré que les coûts de production soient à la hausse, le Québec maintient son avantage en termes de coût, surtout grâce aux taux de change. Les données du tableau le montrent très bien, en particulier lorsque l'on compare la dernière ligne en dollars canadiens à la précédente en dollars américains.

Les perspectives

À court terme, le ministère prévoit le maintien ou la baisse de la consommation des panneaux en général de même que pour les panneaux OSB. La capacité de production maintiendra son ascension, les coûts seront plus élevés et les prix continueront de chuter. Aucune reprise n'est anticipée avant les années 2003-2004.

4.3. La compétitivité de l'industrie du papier journal

Le Québec est moins compétitif dans ce secteur que dans ceux du sciage, du résineux et des panneaux OSB, surtout parce que les équipements sont beaucoup plus vieux que ceux des concurrents et nettement de moindre capacité de production. Les autres facteurs influençant la compétitivité tels les prix du bois et de la fibre recyclée ont beaucoup augmenté en 1995.

Les perspectives

Au cours des deux ou trois prochaines années, le prix du papier devrait demeurer élevé compte tenu de la prévision des réductions de capacité de production par la conversion de quelques usines vers la fabrication d'autres types de papiers.

La conclusion

Dans l'ensemble, l'industrie se porte un peu mieux au Québec qu'ailleurs mais les deux prochaines années seront difficiles, surtout dans le sciage de résineux. Toutefois, il est requis de développer les produits à valeur ajoutée et de seconde transformation pour demeurer compétitif.

4.4. Les statistiques sur la production et la consommation de bois

Depuis 1991, la consommation de bois toutes essences en provenance des forêts privées du Québec pour fins de production de pâtes et papiers a diminué de 40 %. Par contre, celle du sciage a augmenté de 145 %. La demande pour le placage a progressé de 59 % et la consommation des produits dérivés du bois a bondi de 218 %.

Les bois d'ingénierie constituent le secteur qui connaît la croissance la plus importante dans le domaine de l'industrie des produits forestiers. Les spécialistes prévoient qu'au cours de la période allant de 1999 à 2002, la production nord-américaine de placages lamellés passera de 56 à 71 millions de pi³. Ces placages sont utilisés à 54 % comme semelle pour la confection de poutrelles en I et à 36 % pour la fabrication de poutres. Les poutrelles en I sont utilisées principalement dans les structures de plancher et dans les charpentes de toit. De 1999 à 2002, l'utilisation des poutrelles en I dans les structures de plancher devrait passer de 40 à 60 %. Le Québec compte une des trois usines canadiennes produisant ce bois d'ingénierie.

Monsieur Brochu a fait parvenir, après la séance publique, des tableaux montrant l'évolution des volumes de bois récoltés dans les forêts publiques et privées qui sont joints en annexes à ce rapport.

Consommation de bois des usines situées sur le territoire du Syndicat des producteurs de bois de la région de Montréal selon la provenance des approvisionnements en 1999 (m³)

Espèce	Toutes provenances	Forêts privées	Part provenant du Syndicat	
Résineux	476 082	114 681	91 682	48.8%
Peupliers	532 041	123 967	42 831	69.6%
Feuillus durs	386 798	52 459	44 308	56.5%

5. LE RÉSULTAT DES INTERVENTIONS DU PLAN CONJOINT DANS LA MISE EN MARCHÉ DU BOIS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

Le Syndicat dépose un rapport faisant état, entre autres, des actions réalisées et des résultats obtenus de l'application du *Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Montréal*.

Fondé en 1975, le Syndicat des producteurs de bois de la région de Montréal a été chargé de l'administration du plan conjoint en 1982. Le plan couvre la région de Lanaudière et une partie de la Montérégie, comprenant 232 municipalités incluses dans 19 municipalités régionales de comté. La superficie forestière visée est de 1 327 929 hectares appartenant à 17 000 propriétaires, dont 47 % possèdent 10 ha et moins.

Le territoire couvert par le plan regroupe deux agences de mise en valeur des forêts privées, soit celle de Lanaudière et de la Montérégie. La réalisation des plans de protection et de mise en valeur de ces territoires a permis de démontrer que les budgets consacrés aux travaux requis sont nettement insuffisants pour combler les besoins exprimés par les propriétaires et pour obtenir une production optimale de la forêt.

5.1. Le diagnostic de la situation et la problématique actuelle

Depuis que le Syndicat s'est doté de règlements de mise en marché du bois de sciage et déroulage et qu'il publie régulièrement les prix disponibles, il s'est produit une diversification dans l'utilisation de la production. Il a été observé notamment un transfert du bois à pâtes vers une utilisation plus rentable à des fins de sciage et de déroulage. Le développement du marché du bois de déroulage a permis d'effectuer des ventes hors du territoire du plan conjoint.

Le Syndicat a conclu une entente avec un syndicat voisin pour permettre l'accès à un marché aux États-Unis pour des essences secondaires comme la pruche. De plus, il a signé une convention de mise en marché avec une usine de bois de panneaux OSB américaine pour le tremble.

Pour pallier le surplus de volumes de bois disponibles suite au verglas de 1998, le Syndicat a dû convenir de conditions particulières avec les acheteurs de bois de qualité pâte feuillus afin de permettre à ses membres de limiter les pertes.

La mise en place d'une politique de planification des coupes et l'amélioration des moyens de suivi de la production devrait permettre de répondre aux exigences des marchés spécifiques du territoire. La certification environnementale et l'accroissement des activités de mise en valeur seront autant d'occasions que les producteurs devront saisir pour améliorer leurs activités et leur rentabilité.

Chaque territoire est administré et développé en fonction de priorités régionales différentes. Ainsi, la réglementation ne se développe pas de façon concertée. La disparité dans la réglementation des plans conjoints des territoires voisins crée des disparités dans les règles de mise en marché qui causent apparence de préjudices à certains producteurs. Des conséquences plus importantes sont à prévoir si de telles situations perdurent.

Le transfert de connaissances et le développement d'outils spécialisés aux activités de récolte sur petite échelle devront se développer rapidement et efficacement. Le Syndicat a déjà une longueur d'avance puisqu'il dispose d'un technicien formé et certifié «Maine» et affectera, au cours de la prochaine année, du personnel à la coordination du transfert de connaissances, à la formation et à l'information. Cela constitue un premier pas vers la foresterie durable.

La certification «Maine» ou programme d'attestation des travailleurs forestiers (Certified Logging Professional) dispensé par la Maine Tree Foundation regroupe la formation sur les premiers soins pour les bûcherons, l'aménagement forestier et la sylviculture, la gestion des affaires, la coupe du bois sûre et efficace, l'exploitation mécanisée et sur la conservation des pêches et de la faune.

5.2. La rétrospective des actions prises par rapport aux objectifs des cinq dernières années

Le développement organisé des marchés du bois de sciage et de déroulage a contribué de façon percutante à l'accroissement des revenus des producteurs et à l'augmentation du niveau de récolte en forêt privée.

La présence régulière sur le territoire d'un vérificateur de la production permet aux producteurs d'améliorer la qualité et la rentabilité de leur production. L'accroissement du transfert de connaissances a permis aux membres de mieux connaître le contexte régional des acheteurs et ainsi donner accès à de nouveaux marchés.

Le Syndicat s'est doté d'indices de performance de ses interventions dans la mise en marché du produit visé par le plan conjoint. Parmi ceux-ci, notons l'amélioration du prix du bois et des revenus des producteurs, l'augmentation du prélèvement du bois et du nombre de producteurs actifs, la stabilité et la qualité dans le transport du bois rond, le développement de nouveaux marchés pour des produits non traditionnels tels l'if et la pruche, la rapidité et l'efficacité des paiements aux producteurs par l'agence de vente et l'amélioration continue des services offerts aux membres.

Le Syndicat favorise le développement de relations harmonieuses avec le milieu municipal afin de limiter les contraintes réglementaires à l'exploitation forestière actuellement en réflexion dans plusieurs municipalités du territoire.

6. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET PRIORITÉS DE L'ADMINISTRATEUR DU PLAN CONJOINT EN VUE D'OPTIMISER LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ

6.1. Les stratégies cibles visées par le Syndicat

Pour les prochaines années, le Syndicat entend :

- développer les marchés de qualité et stabiliser la récolte en respectant la possibilité forestière du territoire;
- perfectionner le suivi terrain des activités de récolte et sylvicoles dans une démarche de foresterie durable et de certification éco-forestière;
- améliorer les conditions de manutention du bois en fonction des marchés, des produits et des besoins des membres et former les producteurs pour mieux répondre aux exigences des marchés de manière à leur permettre de toujours retirer le maximum de revenus de leurs boisés.

6.2. Les conditions nécessaires à la mise en place de cette stratégie

Les moyens privilégiés par le Syndicat pour réaliser ses objectifs sont :

- maintenir des relations harmonieuses avec les différents ministères et organismes gouvernementaux étant donné leur pouvoir d'intervention dans la gestion des forêts publiques et dans l'approvisionnement des usines;
- obtenir une augmentation budgétaire substantielle pour la mise en valeur des forêts privées qui est une condition indispensable au maintien et au développement des forêts privées du territoire;
- améliorer continuellement le suivi terrain et le transfert de connaissances;
- effectuer une analyse permanente de l'évolution de la structure industrielle pour être en mesure de faire face à la concentration des acheteurs;
- regrouper les forces de négociation pour concurrencer la concentration des acheteurs, ce qui apparaît incontournable.

6.3. La fixation des priorités et les échéanciers

Le Syndicat a déjà débuté l'amélioration du suivi de la production sur le terrain, des relations avec les acheteurs de bois et du développement des marchés et d'un mécanisme de planification des coupes.

Le Syndicat souhaite aussi :

- obtenir de meilleurs budgets afin d'augmenter le niveau de mise en valeur des forêts privées en collaboration avec les agences de mise en valeur de son territoire;
- améliorer le transfert de connaissances et d'information vers les producteurs pour leur donner de meilleurs outils d'aide à la décision;
- parfaire la qualité du paiement du bois;
- perfectionner les conditions de transport du bois pour toutes les destinations dans un souci d'équité entre les producteurs du territoire.

Le Syndicat croit avoir démontré qu'il demeure l'organisme privilégié de défense des intérêts des producteurs de la région de Montréal. Par son implication dans la réalisation des plans de protection et de mise en valeur, le Syndicat a réalisé des interventions stratégiques pour faire connaître la forêt privée, ses propriétaires et ses problèmes à tous les partenaires.

7. LES COMMENTAIRES DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC

Le directeur général de la Fédération, Monsieur Victor Brunette, dépose une lettre signée par le président et en fait lecture. Voici le résumé du contenu de ce document.

La mise en marché des bois en provenance de la forêt privée est influencée par :

- la réduction des approvisionnements en bois rond au profit des copeaux;
- un surplus de feuillus durs de trituration par rapport à la capacité de transformation de l'industrie;
- la concentration de l'industrie forestière à la suite de fusions;
- la surtaxe sur les exportations du bois d'œuvre vers les États-Unis;
- le développement de nouveaux marchés;
- une augmentation des approvisionnements en provenance de l'extérieur du Québec;
- la récupération subite de volumes additionnels de bois causée par des sinistres naturels comme le verglas.

Par son affiliation à la Fédération, le Syndicat est représenté aux travaux du Comité provincial de suivi du Sommet sur la forêt privée, à la Table provinciale de concertation sur le marché de la matière ligneuse et à la Commission parlementaire chargée des consultations dans le cadre de la révision du régime forestier.

La Fédération est convaincue que le Syndicat des producteurs de bois de la région de Montréal répondra à la fois aux besoins des producteurs et du marché, et ce, dans un contexte de développement durable de la forêt privée.

8. L'ANALYSE ET LES COMMENTAIRES

Les personnes désignées par la Régie pour faire la présente évaluation constatent que le Syndicat gère un plan conjoint qui couvre un territoire situé à proximité de pôles urbains et cette contrainte demande de la part des dirigeants une gestion complexe des attentes des producteurs propriétaires de boisés. En effet, les exigences environnementales et la réglementation pour l'aménagement du territoire imposé par les municipalités limitent l'exploitation commerciale des boisés. Le Syndicat a su composer avec ces éléments et la création de deux agences de mise en valeur des forêts privées sur leur territoire a permis la concertation entre les différents intervenants impliqués dans la gestion de la forêt.

Le Syndicat a donné suite à une recommandation exprimée lors du dernier exercice d'évaluation périodique du plan, soit la mise en place d'une agence de vente. Elle facilite une meilleure diversification de l'utilisation des bois des producteurs.

Les personnes désignées par la Régie soulignent l'initiative prise par le Syndicat de convenir d'ententes particulières avec un syndicat voisin afin de permettre un accès à un nouveau marché du côté américain. Le Syndicat a su utiliser les pouvoirs prévus à la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* afin de trouver des nouveaux marchés pour la vente du bois des producteurs.

Le Syndicat a retenu les services d'un technicien formé et certifié «Maine» qui est affecté à la coordination du transfert des connaissances, la formation et l'information aux producteurs. Ces efforts orientés vers la formation devraient permettre la valorisation du bois des producteurs en le façonnant et en le classant afin d'obtenir une meilleure rentabilité et une augmentation de la qualité des produits.

Le Syndicat a présenté des indices de performance pour évaluer le degré de réussite des interventions du plan conjoint. Ces indices de mesure ont permis, entre autres, de connaître l'amélioration des prix du bois et des revenus des producteurs ainsi que la stabilité des acheteurs fiables sur l'ensemble du territoire. Nous retenons que le Syndicat souhaiterait faire réaliser plus de travaux d'aménagement forestier par les producteurs mais des contraintes budgétaires limitent les initiatives du Syndicat.

Les personnes désignées par la Régie constatent l'absence de résultats afin d'en arriver à une concertation intersyndicale pour la mise en marché de bois du verglas. L'entente intervenue entre le Syndicat et une papetière a des conséquences sur la mise en marché ordonnée du bois pour plusieurs intervenants de cette industrie.

9. LES RECOMMANDATIONS

Les personnes désignées par la Régie manifestent leur satisfaction envers le contenu du mémoire présenté pour l'évaluation périodique des interventions du Syndicat des producteurs de bois de la région de Montréal dans la mise en marché. Les dirigeants du Syndicat ont répondu aux attentes de la Régie et elle considère que le Syndicat a fait les bons choix pour assurer une mise en marché ordonnée du bois considérant les changements technologiques et environnementaux exigés par les acheteurs.

Les personnes désignées par la Régie recommandent au Syndicat de poursuivre les actions permettant la réalisation des orientations stratégiques énumérées dans la présentation de son mémoire. La Régie devrait vérifier périodiquement le cheminement et l'application de ces orientations avec la direction du Syndicat. Le Syndicat devrait se doter d'indicateurs lui permettant de mesurer périodiquement l'efficacité et l'opportunité de ses interventions et d'évaluer, lorsque possible, les bénéfices de certaines interventions.

Jean-Claude Blanchette

Normand Bolduc

Lévis Brien

Annexe 1

Volumes de bois récoltés dans les forêts publiques et privées

Selon les régions administratives ('000 m³)En 1995-1996¹

05.02.0

Régions administratives	Forêts publiques ²						Forêts privées ³					
	Sapin, épinettes, pin gris, mélèzes	Autres résineux	Total résineux	Peupliers	Autres feuillus	Total feuillus	Sapin, épinettes, pin gris, mélèzes	Autres résineux	Total résineux	Peupliers	Autres feuillus	Total feuillus
01 Bas-Saint-Laurent	1 105,9	47,2	1 153,1	99,4	248,4	347,8	940	42	982,0	470	262	732,0
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean	7 874,5	0,0	7 874,5	487,1	179,9	667,0	287	0	287,0	82	141	223,0
03 Québec	673,4	0,6	674,0	17,8	57,0	74,8	307	11	318,0	18	152	170,0
04 Mauricie—Bois-Francs	2 794,9	21,6	2 816,5	432,7	406,0	838,7	606	49	655,0	64	450	514,0
05 Estrie	13,3	0,7	14,0	5,1	18,7	23,8	523	91	614,0	91	720	811,0
06 Montréal	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0
07 Outaouais	529,1	320,6	849,7	72,1	674,7	746,8	103	78	181,0	233	459	692,0
08 Abitibi-Témiscamingue	2 660,7	209,4	2 870,1	417,5	402,3	819,8	123	4	127,0	215	37	252,0
09 Côte-Nord	3 231,2	0,0	3 231,2	5,7	1,2	6,9	28	2	30,0	3	23	26,0
10 Nord-du-Québec	4 037,6	0,0	4 037,6	156,2	2,0	158,2	92	1	93,0	6	9	15,0
11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	2 136,0	29,7	2 165,7	68,8	30,8	99,6	197	5	202,0	120	83	203,0
12 Chaudière-Appalaches	193,7	9,1	202,8	7,8	52,0	59,8	757	65	822,0	121	555	676,0
13 Laval	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0
14 Lanaudière	323,0	11,0	334,0	94,6	148,3	242,9	127	44	171,0	29	267	296,0
15 Laurentides	530,8	39,5	570,3	95,9	429,5	525,4	164	39	203,0	125	500	625,0
16 Montérégie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	67	17	84,0	13	114	127,0
Total	26 104,1	689,4	26 793,5	1 960,7	2 650,8	4 611,5	4 321,0	448,0	4 769,0	1 590,0	3 772,0	5 362,0

1 Données révisées

2 Volumes de bois mesurés dans les forêts publiques, à l'exclusion des petits volumes récoltés à des fins particulières (0,6 Mm³ en 1996-1997).3 Volumes de bois de toutes provenances récoltés dans les forêts privées, y compris une estimation des bois ronds, des copeaux et du bois de chauffage récoltés (2,1 Mm³). Les petits volumes de bois ronds exportés sont exclus.Selon les régions administratives ('000 m³)EN 1996-1997¹

05.02.0

Régions administratives	Forêts publiques ²						Forêts privées ³					
	Sapin, épinettes, pin gris, mélèzes	Autres résineux	Total résineux	Peupliers	Autres feuillus	Total feuillus	Sapin, épinettes, pin gris, mélèzes	Autres résineux	Total résineux	Peupliers	Autres feuillus	Total feuillus
01 Bas-Saint-Laurent	1 079,4	43,2	1 122,6	72,2	285,1	357,3	846,0	46,0	892,0	370,0	270,0	640,0
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean	5 990,0	0,0	5 990,0	313,6	77,5	391,1	260,0	2,0	262,0	123,0	146,0	269,0
03 Québec	678,4	0,4	678,8	16,0	48,8	64,8	336,0	11,0	347,0	18,0	151,0	169,0
04 Mauricie—Bois-Francs	2 253,6	20,7	2 274,3	241,1	207,1	448,2	630,0	47,0	677,0	66,0	418,0	484,0
05 Estrie	27,9	4,0	31,9	10,5	27,4	37,9	427,0	94,0	521,0	86,0	700,0	786,0
06 Montréal	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
07 Outaouais	633,0	332,9	965,9	84,5	563,8	648,3	140,0	58,0	198,0	198,0	408,0	606,0
08 Abitibi-Témiscamingue	2 277,0	161,5	2 438,5	365,5	188,1	553,6	122,0	3,0	125,0	251,0	36,0	287,0
09 Côte-Nord	3 266,3	0,0	3 266,3	7,5	2,8	10,3	34,0	2,0	36,0	3,0	23,0	26,0
10 Nord-du-Québec	5 537,5	0,0	5 537,5	224,9	1,7	226,6	36,0	2,0	38,0	3,0	4,0	7,0
11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	1 939,5	11,0	1 950,5	22,0	47,7	69,7	157,0	7,0	164,0	57,0	78,0	135,0
12 Chaudière-Appalaches	141,5	10,7	152,2	6,3	50,1	56,4	793,0	75,0	868,0	124,0	558,0	682,0
13 Laval	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
14 Lanaudière	310,7	10,6	321,3	117,5	124,0	241,5	98,0	35,0	133,0	35,0	251,0	286,0
15 Laurentides	560,0	25,4	585,4	75,7	411,3	487,0	159,0	31,0	190,0	103,0	421,0	524,0
16 Montérégie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	54,0	15,0	69,0	14,0	109,0	123,0
Total	24 694,8	620,4	25 315,2	1 557,3	2 035,4	3 592,7	4 092,0	428,0	4 520,0	1 451,0	3 573,0	5 024,0

1 Données provisoires

2 Volumes de bois mesurés dans les forêts publiques, à l'exclusion des petits volumes récoltés à des fins particulières (0,6 Mm³ en 1996-1997)3 Volumes de bois de toutes provenances récoltés dans les forêts privées, y compris une estimation des bois ronds, des copeaux et du bois de chauffage récoltés (2,1 Mm³). Les petits volumes de bois ronds exportés sont exclus.

Volumes de bois récoltés dans les forêts publiques et privées

Selon les régions administratives ('000 m³)

En 1997-1998¹

05.02.02

Régions administratives	Forêts publiques ²						Forêts privées ³					
	Sapin, épinettes, pin gris, mélèzes	Autres résineux	Total résineux	Peupliers	Autres feuillus	Total feuillus	Sapin, épinettes, pin gris, mélèzes	Autres résineux	Total résineux	Peupliers	Autres feuillus	Total feuillus
01 Bas-Saint-Laurent	1 090,9	40,1	1 131,0	111,0	214,4	325,3	813,1	54,3	867,4	430,8	258,8	689,6
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean	6 657,0	2,5	6 659,5	356,6	273,4	630,0	257,8	0,5	258,4	111,7	52,8	164,5
03 Capitale-Nationale	811,1	1,1	812,2	36,9	61,9	98,7	287,2	9,9	297,2	19,4	146,3	165,7
04 Mauricie	2 591,7	33,5	2 625,1	355,9	221,7	577,5	482,9	32,3	515,2	49,9	299,9	349,7
05 Estrie	34,6	5,8	40,4	11,0	26,4	37,4	487,6	89,2	576,8	81,4	719,1	800,6
06 Montréal	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
07 Outaouais	389,6	321,7	711,3	219,4	765,8	985,3	149,4	71,5	220,9	189,2	447,9	637,1
08 Abitibi-Témiscamingue	2 012,3	201,7	2 214,1	394,8	374,1	768,9	139,8	2,5	142,3	251,9	36,5	288,4
09 Côte-Nord	4 750,3	0,0	4 750,3	2,0	2,4	4,4	24,9	1,4	26,3	2,8	21,8	24,6
10 Nord-du-Québec	5 938,0	0,0	5 938,0	338,3	0,8	339,1	17,0	4,4	21,4	0,0	3,8	3,8
11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	1 883,2	26,1	1 909,3	21,5	39,0	60,4	217,2	10,8	228,0	65,1	79,0	144,1
12 Chaudière-Appalaches	134,9	10,9	145,8	7,3	42,3	49,6	696,4	89,2	785,6	117,5	510,1	627,7
13 Laval	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
14 Lanaudière	302,5	18,5	321,0	113,2	135,4	248,7	86,2	42,7	128,9	53,8	264,2	318,0
15 Laurentides	615,4	39,4	654,9	67,1	451,4	518,5	179,0	34,2	213,2	127,7	454,3	582,0
16 Montérégie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	55,0	17,1	72,0	17,9	113,1	131,1
17 Centre-du-Québec	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	99,5	37,0	136,4	19,8	144,5	164,2
Total	27 211,7	701,4	27 913,1	2 035,0	2 608,8	4 643,8	3 993,0	496,9	4 489,9	1 538,9	3 552,2	5 091,1

¹ Données provisoires

² Volumes de bois récoltés et effectivement mesurés dans les forêts publiques, à l'exclusion des petits volumes prélevés à des fins particulières (travaux d'utilité publique, activités minières, aménagement faunique ou récréatif, etc.)

³ Estimation des volumes de bois récoltés dans les forêts privées, par des producteurs individuels ou regroupés, y compris les copeaux et le bois de chauffage ($\pm 2 \text{ Mm}^3$), mais à l'exclusion des petits volumes de bois ronds exportés.

En 1998-1999¹

05.02.03

Régions administratives	Forêts publiques ²						Forêts privées ³					
	Sapin, épinettes, pin gris, mélèzes	Autres résineux	Total résineux	Peupliers	Autres feuillus	Total feuillus	Sapin, épinettes, pin gris, mélèzes	Autres résineux	Total résineux	Peupliers	Autres feuillus	Total feuillus
01 Bas-Saint-Laurent	1 248,1	47,1	1 295,2	155,0	211,4	366,4	871,1	70,0	941,1	517,5	364,8	882,3
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean	7 818,3	1,9	7 820,3	503,7	245,5	749,2	277,0	3,4	280,3	135,6	72,0	207,7
03 Capitale-Nationale	572,8	1,1	573,9	13,2	59,2	72,4	298,5	19,4	318,0	33,3	193,0	226,3
04 Mauricie	2 242,0	45,3	2 287,3	341,6	236,5	578,1	502,0	60,3	562,3	68,0	401,7	469,7
05 Estrie	28,6	1,3	29,9	17,5	21,8	39,3	398,4	116,5	514,8	95,7	586,2	681,9
06 Montréal	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
07 Outaouais	348,3	366,9	715,1	249,0	761,2	1 010,3	157,8	72,3	230,1	284,3	466,1	750,4
08 Abitibi-Témiscamingue	2 408,8	272,1	2 680,9	525,7	403,7	929,4	209,5	5,4	214,9	237,0	45,3	282,3
09 Côte-Nord	4 388,3	1,3	4 389,5	2,3	3,5	5,8	22,6	1,9	24,5	3,9	21,3	25,2
10 Nord-du-Québec	4 840,9	1,2	4 842,1	306,9	0,3	307,3	11,2	2,4	13,7	26,0	6,7	32,7
11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	1 740,1	31,8	1 771,9	90,9	55,6	146,4	251,5	28,5	280,0	76,0	88,6	164,6
12 Chaudière-Appalaches	139,9	13,2	153,0	5,7	61,6	67,3	657,1	89,2	746,4	140,4	450,4	590,7
13 Laval	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
14 Lanaudière	478,8	19,7	498,5	139,5	188,2	327,7	91,5	39,6	131,0	54,8	277,0	331,8
15 Laurentides	631,5	50,9	682,4	103,3	553,5	656,8	170,0	27,6	197,6	206,4	487,6	694,0
16 Montérégie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	50,7	19,0	69,8	19,2	108,1	127,2
17 Centre-du-Québec	5,6	0,5	6,1	0,2	0,5	0,7	114,6	51,6	166,2	21,6	175,1	196,6
Total	26 891,8	854,3	27 746,1	2 454,5	2 802,7	5 257,1	4 083,6	607,1	4 690,7	1 919,6	3 743,9	5 663,6

¹ Données provisoires

² Volumes de bois récoltés et effectivement mesurés dans les forêts publiques, à l'exclusion des petits volumes prélevés à des fins particulières (travaux d'utilité publique, activités minières, aménagement faunique ou récréatif, etc.)

³ Estimation des volumes de bois récoltés dans les forêts privées, par des producteurs individuels ou regroupés, y compris les copeaux et le bois de chauffage ($\pm 2 \text{ Mm}^3$), mais à l'exclusion des petits volumes de bois ronds exportés.